

Chers parents,

Avant toute chose, j'espère sincèrement que vous vous portez tous au mieux et que vous supportez correctement le confinement et son lot de contraintes.

A partir du 18 mai prochain, les élèves de 6<sup>ème</sup> primaire sont autorisés à reprendre les cours. Ceux de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaires devraient les suivre le 25 mai. Ils constituent le groupe des élèves dits « prioritaires ». **Cette reprise ne sera possible que si les conditions de sécurité liées au déconfinement sont remplies** (ceci sera vérifié ce vendredi 15 mai par notre CPPT et notre Conseiller en Prévention). **Pour assurer la distanciation sociale, ces conditions limitent sérieusement le nombre d'élèves que l'école peut accueillir eu égard aux surfaces disponibles.**

Dans ce cadre, le dispositif de garderie déjà mis en œuvre dans l'école restera réduit et soumis à des conditions strictes pour éviter de mettre à mal l'objectif prioritaire de reprise des cours en 6<sup>ème</sup> primaire d'abord, en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaires ensuite. En ce qui concerne les enfants du maternel, il n'y a pour l'heure aucune date de reprise des cours prévue.

**Dans cette optique, nous souhaitons vous rappeler à quelles conditions cumulatives les élèves (maternels et primaires) pourront être accueillis en garderie dans les jours qui viennent.** Ces garderies ne seront accessibles :

1. *qu'aux enfants pour lesquels une demande explicite aura été formulée à l'école (inscription orale ou écrite – voir mail direction envoyé le 28 avril) ;*
2. *qu'aux enfants dont les deux parents - ou le parent dans le cas de famille monoparentale - peuvent attester qu'ils n'ont d'autres choix que de rejoindre leur lieu de travail et n'ont donc pas la possibilité de faire du télétravail ;*
3. *que pour la durée absolument nécessaire eu égard aux obligations professionnelles*
4. *qu'aux enfants dont les parents ne peuvent absolument pas faire appel à d'autres dispositifs de garderie privés (familles, asbl ...) ou publics (garderie organisée par les communes...)*

En cas de doute, la direction prendra contact avec les parents pour s'assurer que ces conditions sont bien rencontrées.

Cela signifie que le fonctionnement de l'école Don Bosco de mai-juin 2020 ne ressemblera que de très loin à celui d'avant le 13 mars. Nos missions se limiteront d'abord à assurer un cours aux élèves présents des classes prioritaires (dans des conditions pédagogiques certes peu propices), poursuivre l'enseignement à distance déjà mis en place et assurer une garderie aux parents qui n'ont aucune autre solution, le tout dans des règles sanitaires et organisationnelles difficiles à mettre en œuvre pour un établissement scolaire maternel-primaire, je ne vous le cache pas. **Autrement dit, nous ne pourrions pas accueillir des élèves (hormis ceux des classes « prioritaires ») qui viendraient pour retrouver le plaisir - bien compréhensible, je le concède volontiers – de la vie scolaire.**

Ces conditions d'accès à notre école, à votre école, me sont déplaisantes à mettre en œuvre et vont tout à fait à l'encontre de notre « ADN » et de la vision de mon métier de directeur d'école. Mais la situation exceptionnelle que nous vivons place les écoles devant de nouvelles responsabilités à assumer, fort différentes de celles que nous avons toujours connues. Nous avons donc, plus que jamais, besoin de votre compréhension et de votre collaboration... et je sais que je pourrai compter dessus. Merci à tous !

Je vous remercie et reste bien évidemment à disposition si nécessaire,

# ORGANISATION de l'Ecole DON BOSCO à partir du 18 mai 2020

## Document I

### 1. Au niveau « sanitaire »

Avant tout, sachez que notre Conseiller en prévention et les membres du CPPT **vérifieront le vendredi 15 mai si les conditions et le matériel à disposition permettent bien la reprise des activités sous les formes prévues par la circulaire 7550.**

- Les règles générales de distanciation sociale, d'hygiène (lavage des mains...), de nettoyage et de prudence déjà communiquées restent d'application dans l'école (voir affichage).
- Un masque sera porté par tous les membres du personnel et les élèves à partir de la 6ème année du primaire tout au long de la journée. Au niveau du port du masque, ceux des élèves de P6 devront, si possible, être fournis par les parents et seront de la sorte nettoyés au quotidien par leurs soins.
- Les enfants devront lors de chaque entrée et sortie dans les classes se laver les mains et y appliquer un gel hydroalcoolique. Le lavage des mains sera répété avant la prise des collations et des repas (enfants et adultes). En outre, tous les élèves et les membres du personnel doivent se laver les mains (eau + savon ou gel hydroalcoolique) après être allés aux toilettes ou après avoir toussé/éternué. Le gel sera fourni par l'école mais rien n'interdit aux parents d'équiper leur enfant d'un flacon personnel. Dans la cour et à l'entrée principale de l'école, une table équipée de gel sera à disposition.

### 2. Au niveau « organisationnel »

- **Rappel** : l'accès à l'école est prévu uniquement pour les élèves des classes primaires prioritaires + les élèves « garderie » qui répondent aux conditions d'accès de cette garderie.
- **Les parents ne sont plus autorisés à entrer dans le bâtiment** sauf sur invitation/autorisation de la direction ou du secrétariat et uniquement en portant un masque et après s'être lavé/désinfecté les mains en entrant. Ils amènent donc leur enfant à l'entrée prévue et le confie à un membre du personnel qui le conduira dans son local.
- Les bureaux du secrétariat et de la direction ne seront plus accessibles pour le public. Si nécessaire, la secrétaire et le directeur sont accessibles par téléphone ou mail.

#### Les entrées, sorties et déplacements dans l'école :

L'horaire habituel d'ouverture de l'école reste inchangé : 7h30 à 18h

- **De 7h30 à 8h30 et de 15h30 à 18h00** : accueil des enfants par l'équipe des Accueillantes via la cour. **Au moins 1 personne « steward »** sera prévue en maternel et en primaire pour gérer les flux, diriger des enfants, vérifier les accès toilettes...
- **Dès 8h30** (en règle générale) : les élèves primaires et maternels se rendent directement dans le local qui leur est destiné sans jouer ni la cour ni au réfectoire (sauf ceux déjà présents à la garderie du matin). Ils se lavent les mains (ou gel) en arrivant au local. La répartition des locaux/élèves sera la même tous les jours tant pour la garderie que pour les cours.

- **Dès 8h15 : Les élèves « primaires prioritaires »** entreront par la porte d'entrée principale de l'école (rue des Wallons 63) à l'heure prévue (voir tableau ci-après). **Les élèves « primaires garderie » non présents tôt le matin** entrent par l'arrière du bâtiment (réfectoire) **dès 8h30 précises** et se rendent directement dans le local qu'on leur indiquera.

- **Les enfants « maternels garderie »** entrent **de 8h30 à 9h par la petite cour piano** et sont dirigés vers leur local de garderie par les institutrices présentes et/ou le steward.

- **La porte d'entrée « maternelles » principale reste fermée toute la journée (7h30-18h).**

- De 15h30 à 16h, le steward fait le tour des groupes « garderie maternelle » et amène au portail de la cour piano les enfants qui sont repris par leurs parents.

- Si vous devez reprendre votre enfant en cours de journée, cela doit se faire via l'entrée principale (sonner au parlophone).

### **Les repas :**

Les repas chauds et la soupe ne seront plus servis jusqu'à nouvel ordre. Pas de repas à réchauffer non plus. On va voir si on peut toutefois mettre en place la vente de sandwiches que les accueillantes apporteraient en classe. **Les repas froids (tartines) sont préférés**, ils se prendront en classe.

### **Infirmierie de garde + local sieste « petits » + locaux maternels :**

Le local de psychomotricité ne servira plus d'ici septembre. Il sera nettoyé et désinfecté le 15 mai. Ensuite, il sera dédié à l'accueil des enfants éventuellement malades en cours de journée et qui devront être alors immédiatement écartés du groupe. La classe d'Accueil servira pour les siestes si nécessaire et uniquement à cet effet. Les locaux maternels de Mmes Amandine, Josette et Vanessa seront utilisés dans un premier temps pour leur facilité d'aération et d'accès aux petites cours de récré. Sachez aussi que les enfants ou le personnel présentant des signes cliniques doivent rester à la maison.

### **Le nettoyage**

Les classes doivent être nettoyées (bancs, équipement, tout ce qui peut être touché à la main) après chaque journée d'école et/ou après chaque utilisation par un groupe d'élèves différent. Les sanitaires et les lieux scolaires seront nettoyés quotidiennement par une société spécialisée.

## **3. Au niveau « pédagogique »**

- **Continuité des apprentissages (jusqu'à la fin de l'année) pour les élèves des classes « prioritaires ».**

**Entre 1 et 2 j maximum/semaine pour les P6 (dès le 18/05), 1 j/semaine pour les P1 (et si possible P2) (dès le 25/05). Enfants primaires en difficulté scolaire : maximum 1j/semaine quelle que soit l'année d'étude à partir du 25/05 si possible.**

Pour tous les élèves, le suivi pédagogique à distance restera identique à celui des semaines précédentes avec la mise en place d'un suivi différencié pour les enfants pointés en difficulté majeure et modérée par les enseignants.

Dès la reprise des « cours », les enfants des classes prioritaires seront, sensibilisés par leur enseignant aux contraintes hygiéniques ainsi qu'aux bons gestes à adopter quant à la distanciation sociale. Ces mesures de sécurité seront rappelées quotidiennement.

- **Pour les classes prioritaires (dès le 18 mai)** : ces élèves recevront leurs travaux de la semaine lors de leur présence à l'école. Pour ces élèves, outre la consolidation des connaissances travaillées pendant le confinement, de nouveaux apprentissages pourront être proposés sous la supervision du titulaire et des cotitulaires. Ces nouveaux apprentissages se limiteront aux savoirs de base et aux connaissances essentielles à acquérir pour parachever au mieux l'année d'étude. Les travaux confiés à domicile les jours où les élèves ne sont pas présents à l'école s'inscriront dans les balises précitées. Une attention particulière sera accordée aux élèves qui connaissent des difficultés d'apprentissage.

**Les élèves restés à la maison bénéficieront du même suivi pédagogique (documents, consignes...) que celui donné en classe, ainsi que de la possibilité de contacter le titulaire (mail, téléphone...) si nécessaire.**

### **Organisation des cours**

Dans la salle de classe, l'enseignement sera organisé en classes de 6-7 élèves en moyenne afin de respecter les normes de distanciation entre les personnes. Les chaises et bancs seront disposés de manière à ce que la distance entre les bancs soit aussi grande que possible, de préférence proche des murs. Les places en classe doivent être fixes. Le matériel superflu doit être enlevé autant que possible. Nous demandons à chaque élève présent à l'école, de venir avec son propre matériel complet et de le reprendre au terme de la journée scolaire. Le matériel de l'école ne sera pas mis à disposition de l'enfant dans la mesure où chaque jour il devrait être désinfecté.

- **Continuité des apprentissages (jusqu'à la fin de l'année) pour les élèves des classes « non prioritaires » (P3-P4-P5 hormis les élèves en difficulté).**

Quels que soient les canaux utilisés (numérique, support papier, autres) pour permettre un enseignement à distance et quelle que soit la qualité des outils mis à disposition, il est évident que rien ne peut remplacer l'enseignant dans sa classe, en présentiel avec tous ses élèves.

- Néanmoins, et ce pour toutes les classes, nous poursuivrons nos actions de **mise à disposition des travaux à distance** jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- Des travaux à domicile sont bien sûr prévus. Les modalités sont laissées à l'appréciation des enseignants dans le respect des balises suivantes et dans un souci d'assurer une égalité devant les apprentissages. Les travaux ne peuvent en aucune manière porter sur des apprentissages qui n'ont pas été abordés préalablement en classe ; ils doivent s'inscrire dans une logique de remédiation- consolidation-dépassement ; les travaux doivent être proportionnés dans le contenu et le temps à y consacrer, en tenant compte de l'absence d'accompagnement pédagogique des élèves, qui seront parfois seuls à la maison. Le travail doit donc pouvoir être réalisé en parfaite autonomie ; si l'enseignant recourt à des modalités de travail à distance en ligne, il doit impérativement s'assurer que chaque élève du groupe-classe dispose du matériel et du soutien pour s'y consacrer dans des conditions optimales ; si des supports papiers sont distribués, tout doit être mis en place sur le plan organisationnel pour garantir un accès à tous les élèves ; il est recommandé autant que possible de mobiliser les moyens technologiques disponibles pour maintenir un lien social avec et entre les élèves autour des travaux proposés, pour autant que chacun puisse y participer ;

les travaux à domicile ne peuvent pas faire l'objet d'une évaluation sommative, mais bien d'une évaluation formative (sans notation). La grande majorité des enseignants ont, dans ce cadre, veillé à maintenir un lien social autour des apprentissages avec leurs élèves et à déterminer, au sein du groupe-classe, les élèves qui devront faire l'objet d'un suivi plus spécifique.

➤ **Évaluations et conditions de réussite : pour tous les élèves primaires**

Le Gouvernement a décidé d'annuler les épreuves externes certificatives (CEB). Complémentairement, le Gouvernement a assorti sa décision de plusieurs éléments qui concernent toutes les années d'études, qu'il importe de rappeler : - Il conviendra de favoriser la poursuite des activités pédagogiques jusqu'au 26 juin 2020, et l'organisation des jurys et des conseils de classe jusqu'au 30 juin 2020 ; les délais des procédures de recours seront adaptés en conséquence en concertation avec les acteurs ; - les évaluations sommatives ne pourront pas être concentrées sous la forme d'une session de fin d'année et ne pourront porter que sur des matières qui ont été enseignées en classe, en ce compris dans les années concernées par le CEB;

Par ailleurs, au vu de l'impossibilité de reprendre les leçons à temps plein pour tous les élèves, il sera impossible, d'ici à la fin de l'année scolaire, de procéder à des évaluations sommatives permettant de compléter l'appréciation des élèves et de déterminer si les conditions de réussite sont rencontrées.

Dans ce contexte, les instructions suivantes devront être appliquées dans le cadre **des évaluations internes et de l'octroi des certificats** : le jury d'école ou conseil de classe décide de la réussite ou de l'échec de l'élève ainsi que de l'octroi ou non du certificat (CEB) pour les élèves de 6ème année. Le redoublement doit être exceptionnel. Le cas échéant, la décision sera prise en dialogue avec les parents, les élèves et éventuellement le PMS.

Une circulaire spécifique plus détaillée est attendue dans les jours à venir sur tous ces aspects, en concertation avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, les organisations syndicales et les fédérations d'associations de parents.

-----

En vous remerciant déjà pour votre lecture attentive de ce document et votre compréhension, nous vous prions de croire, chers parents et chers élèves, en notre entier dévouement malgré cette période compliquée à vivre pour tout le monde.

Eric Vanderstukken,

Directeur

## Tableau des groupes « cours P6 » (dès le 18 mai)

Groupe	Enseignant	Élèves							Local	Jours	Horaire
		1	2	3	4	5					
G1	MME MARTINELLI	Anaïs T	Lisa D	Louise F	Eitan L	Cécilia M			6B	Lu-Je	8h15-15h15
G2	M. RUWET	Loghan M	Marie-J M	Lila V	Miguel D	Kevin N			6A	Lu-Je	8h30-15h30
G3	MME LACROIX	Martha D	Arthur M	Maxime I	Eva B				5A	Lu-Je	8h45-15h45
G4	MME MARTINELLI	Emina S	Maximilien B	Diego P	Victor N	Luna P			6B	Ma-Ve	8h15-15h15
G5	M. RUWET	Emilie D	Laura D	Sarah G	Cristiano E				6A	Ma-Ve	8h30-15h30
G6	MME BAUWENS	Alexis G	Iris L	Ljubica P	Basile K	Agnès A			5A	Ma-Ve	8h45-15h45